

Démarche : PREFECTURE DE POLICE - Formulaire de transmission des documents relatifs aux obligations de visite médicale ou de formation continue (TAXI, VTC, VMDTR)

Organisme : Bureau des taxis et transports publics (Cartes professionnelles)

Identité du demandeur

Email

Civilité

Nom

Prénom

Formulaire

Formulaire de transmission des documents relatifs aux obligations de visite médicale ou de formation continue (TAXI, VTC, VMDTR) de la préfecture de police.

Références juridiques :

- Formation continue : Article R. 3120-8-2 du code des transports
- Visite médicale : Articles R. 221-10 et R. 221-11 du code de la route

Informations personnelles

Numéro de carte professionnelle en cours de validité

Je suis titulaire d'une carte professionnelle délivrée par le préfet de police de Paris

L'administration procédera au contrôle de la validité de la carte professionnelle.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Taxi parisien

☐ VTC

☐ VMDTR

Mon domicile est situé à Paris

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

ATTENTION

PREFECTURE DE POLICE - Formulaire de transmission des documents relatifs aux obligations de v
Pour les titulaires d'une carte professionnelle VTC ou VMDTR résidant en dehors de Paris,
votre demande est impérativement à adresser à la préfecture de votre lieu de résidence
:

- Hauts-de-Seine - 167-177 avenue Joliot Curie 92013 Nanterre Cedex / www.hauts-de-seine.gouv.fr/Nous-contacter
- Seine-Saint-Denis : 1, esplanade Jean Moulin - 93007 Bobigny Cedex / www.hauts-de-seine.gouv.fr/Nous-contacter
- Val-de-Marne : 21/29 Avenue du Général de Gaulle, 94038 Créteil Cedex / www.val-de-marne.gouv.fr/Nous-contacter

Toute démarche déposée auprès du préfet de police de Paris sera immédiatement refusée

Objet de ma demande

Objet de ma demande

Vous souhaitez transmettre

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ une attestation de suivi d'un stage de formation continue

☐ un certificat médical

1 Vous souhaitez transmettre

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ une attestation de suivi d'un stage de formation continue

☐ un certificat médical

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Copie du certificat médical (CERFA n° 14880*01 ou 14880*02) établi depuis moins de 2 ans, délivré par un médecin agréé par une préfecture, avec la profession concernée cochée, ainsi que l'aptitude à la conduite de véhicules du "groupe lourd" pour le CERFA n° 14880*02

Le formulaire vierge est disponible à l'adresse suivante :

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14880.do

(document au format image ou pdf)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Copie du certificat médical (CERFA n° 14880*01 ou 14880*02) établi depuis moins de 2 ans, délivré par un médecin agréé par une préfecture, avec la profession concernée cochée, ainsi que l'aptitude à la conduite de véhicules du "groupe lourd" pour le CERFA n° 14880*02

Le formulaire vierge est disponible à l'adresse suivante :

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14880.do

(document au format image ou pdf)

Nom et département d'exercice du médecin ayant délivré le certificat médical

(sous la forme NOM DU MÉDECIN - département, exemple : MARTIN - 75)

Nom et département d'exercice du médecin ayant délivré le certificat médical

(sous la forme NOM DU MÉDECIN - département, exemple : MARTIN - 75)

PREFECTURE DE POLICE - Formulaire de transmission des documents relatifs aux obligations de v

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Copie de l'attestation de suivi de la formation continue de la profession concernée dispensée au sein d'un centre de formation agréé

(document au format image ou pdf)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Copie de l'attestation de suivi de la formation continue de la profession concernée dispensée au sein d'un centre de formation agréé

(document au format image ou pdf)

Nom du centre de formation ayant délivré l'attestation

(sous la forme NOM DU CENTRE , exemple : T3PFORMATION)

Nom du centre de formation ayant délivré l'attestation

(sous la forme NOM DU CENTRE , exemple : T3PFORMATION)

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent formulaire, ainsi que l'authenticité des documents joints.

Article 441-6 du code pénal :

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique (...) par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.

Article 441-7 du code pénal :

Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :

1° d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts (...)

2° de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. (...)

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent formulaire, ainsi que l'authenticité des documents joints.

Article 441-6 du code pénal :

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique (...) par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.

Article 441-7 du code pénal :

Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :

1° d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts (...)

2° de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. (...)

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non